



# Les points d'eau incendie

## I/ Les bouches et les poteaux d'incendie

Les bouches d'incendie (B.I.) et les poteaux d'incendie (P.I.) utilisent l'eau des conduites publiques. Certains points d'eau peuvent être à l'intérieur d'un établissement privé. Dans tous les cas, ils sont strictement réservés à la lutte contre l'incendie.

Le débit d'un point d'eau varie de 30 m³/h à 240 m³/h en fonction du risque à défendre.

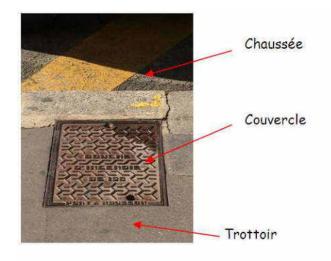
La distance maximale entre un point d'eau et le risque à défendre peut varier entre 100 m et 400 m.

Le règlement départemental de défense extérieur contre l'incendie (RDDECI) fixe les règles applicables en matière de DECI.

Le suivi des ressources, leur maintenance préventive et corrective incombent aux communes ou aux E.P.C.I., ou aux propriétaires privés afin d'en permettre la mise a disposition permanente.

Les reconnaissances opérationnelles (initiales et periodiques) des ressources et leur suivi sont a la charge du SDIS qui en assure le recensement a des fins opérationnelles.

### 1/ Bouche d'incendie



Demi raccord KEYSER mâle de 100 mm

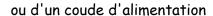


Carré de manœuvre 30 x 30

BI de 100 (DN 100)

Ouverture complète de la BI : 13 tours au moyen de la clé de barrage

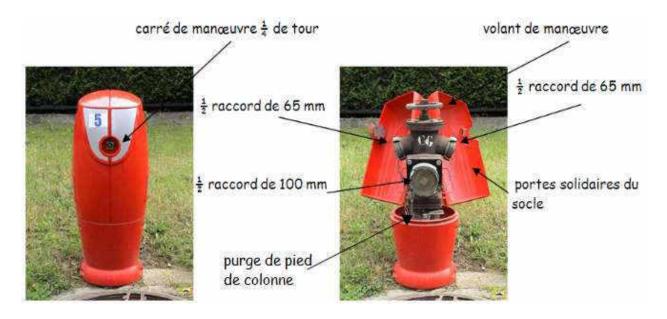
On s'alimente sur une bouche au moyen d'une retenue







## 2/ Poteau d'incendie



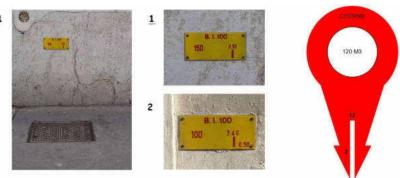
Type de PI	PI de 70 (DN80)		PI de 100 (DN100)	PI de 150 (DN 150)	
Illustration		30			
Descriptif des demi-raccords	1×65	1x65 - 2x40	1x100 - 2x65	2x100 - 1x65	3×100

Ouverture complète du PI : 13 tours au moyen de la clé fédérale



## 3/ Signalisation des points d'eau incendie

La norme française prévoit que les points d'eau incendie soient indiqués par : Une plaque rectangulaire pour les BI et un disque muni d'une flèche pour les PI, réserves artificielles, points d'eau...



### II/ Autres prises d'eau

### 1/ Les colonnes sèches

Ce sont des canalisations fixes et rigides installées dans certaines constructions.

Elles permettent une intervention plus aisée et plus rapide des sapeurspompiers.

Elles sont alimentées de l'extérieur par un raccord de 65 mm, elles disposent à chaque niveau de la construction d'un demi-raccord de 65 mm et/ou de deux de 40 mm.

# 2/ Les colonnes humides

Elles sont comparables aux colonnes sèches mais sont alimentées en permanence.

### 3/ Les points d'eau naturels

Ce sont les rivières, étangs, mares, canaux ,etc ...

### 4/ Les réserves artificielles

Créées par l'homme, elles peuvent être utilisables par les sapeurs-pompiers. Il s'agit des piscines, des bassins, des lavoirs, des citernes, des barrages, etc ....

Ces réserves doivent être signalées, répertoriées et accessibles en toutes circonstances. Certaines sont des citernes souples, mobiles ou rigides.



La réserve souple



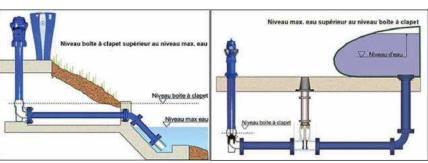
La réserve enterrée



La réserve ouverte



La réserve aérienne



Principe de fonctionnement

## 5/ les dispositifs d'aspiration :



## III/ Défense de la Forêt Contre l'Incendie (D.F.C.I.)

C'est l'ensemble des mesures destinées à prévenir les incendies de forêts. Outre les points d'eau, les sapeurs-pompiers disposent de moyens complémentaires spécifiques.
On peut citer :

- les aménagements des points d'eau naturels,
- · les aménagements des réserves artificielles,
- la création des pare-feux,
- la surveillance (patrouille, tours de contrôle,...),
- la mise en place de moyens spéciaux (avions, hélicoptères).

Auto-évaluation L'apprenant doit maîtriser les critères ci-dessous avant de se présenter en stage !				
Je sais où se trouve la clé fédérale dans le FPT				
Je sais ouvrir un poteau d'incendie				
Je sais décrire le nombre de sorties et leurs diamètres				
Je connais les différents points d'eau incendie				
Je sais reconnaître les différents poteaux d'incendie				